

parlementaire. A mon avis, il nous a donné une défense légitime, mais je dois admettre que j'aimerais bien ajouter quelques articles à sa liste.

M. Whelan: Moi aussi.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Un autre député aimerait faire de même. Une mesure législative sur la sécurité des véhicules automobiles est un bon exemple d'un sujet mis en délibération sous forme de projet de loi ou de résolution par de simples députés pendant la période réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire. Je signalerais en outre que pendant bien des années on a inscrit au *Feuilleton* des projets de loi sur tous les aspects du Code du travail. Je m'empresse d'ajouter que ces bills n'étaient pas tous les miens; des libéraux et des conservateurs en avaient aussi proposé, selon qu'ils étaient au pouvoir ou non. Ainsi, au fil des années, nous avons popularisé plusieurs idées sur l'établissement d'un code fédéral du travail.

En outre, grâce à une mesure d'initiative parlementaire, nous avons réussi il y a quelques années à faire admettre les cotisations syndicales aux fins du fisc. Nous avons aussi réussi à faire admettre le droit des bénéficiaires de prestations d'assurance-chômage à ces mêmes prestations lorsqu'ils tombent malades, à condition, bien entendu, qu'il aient commencé à toucher leurs prestations avant de tomber malades. Nous cherchons actuellement, au comité, à faire élargir ces avantages.

Je ne prétends pas, pas plus que le député de Vancouver-Quadra, que les projets de loi ou résolutions présentés pendant cette période ont été adoptés; lorsqu'il s'est agi de mesures législatives, on nous en a habituellement saisis sous forme de projets de loi du gouvernement. Mais, pour être juste, il faut dire que la période réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire a permis de populariser une idée, de convaincre de son bien-fondé le Parlement en général et le gouvernement en particulier.

Bien des problèmes de pension ont été résolus de cette façon au long des années. L'hospitalisation en était un, de même que le régime d'assurance frais médicaux. Quelques bills n'ont pas réussi: nous ne nous sommes pas encore débarrassés du Sénat par un bill privé bien que, au moins l'année dernière, nous ayons voté et que quelques vis-à-vis aient voté avec nous. Au moins, la voie est ouverte.

D'autres députés désirant prendre la parole, je ne parlerai pas plus longtemps mais je soutiens de tout cœur la motion du député de Peace River (M. Baldwin). Je suis reconnaissant de la bonne volonté et des bonnes intentions témoignées par le député de Sudbury (M. Jerome) et par le député de Vancouver Quadra lorsqu'ils proposent un mandat plus étendu mais l'expérience personnelle que j'ai acquise en participant aux travaux du comité de la procédure et de l'organisation depuis deux ou trois ans me fait douter de la réussite. La dernière fois, nous avons eu un mandat élargi qui a permis à certains d'entre nous de soulever la question des affaires des députés. On nous avisa que d'autres sujets avaient des priorités supérieures et je crains qu'avec un comité présentant une majorité gouvernementale et un mandat universel on nous dira encore que la priorité revient aux propositions gouvernementales.

Je ne m'inquiéterais pas de voir la résolution du député élargie et comprendre des sujets intéressant les députés; je parle non seulement pour l'opposition mais aussi pour le représentant de Cochrane (M. Stewart), celui d'Essex (M. Whelan) et d'autres en disant que, en plus des bills et résolutions, nous pourrions, dans le cadre du Règlement, faire autre chose pour renforcer la position des députés.

Nous ne tentons de retirer aucun pouvoir ni initiative au gouvernement dans la mesure où il s'agit de la présentation de mesures législatives. Mais nous sommes convaincus de la nécessité de trouver autre chose à faire que simplement de parler et d'étouffer les bills privés. Je suis heureux que le député de Peace River n'ait pas fait de propositions précises dans sa motion, tout en indiquant certaines choses que l'on pourrait faire. Plutôt que de donner un mandat général qui permettrait d'accorder la priorité à des sujets soulevés par le gouvernement, au nom des députés des deux côtés de la Chambre, nous devrions demander qu'une étude soit faite par le comité de la procédure et de l'organisation pour voir comment on pourrait améliorer le lot des députés et augmenter leurs chances de voir leurs propositions convenablement examinées par la Chambre.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de parler de cette motion car, d'après les potins, il semblait qu'elle serait acceptée. Il appert qu'elle sera étouffée, mais qu'on me corrige si j'ai tort. Le fait même qu'elle va être étouffée est indiscutablement la preuve de l'inutilité et de l'inefficacité de l'heure des députés. Nous sommes tous en train de discuter d'une motion dont conviennent tous les orateurs précédents et qui ne sera cependant acceptée à aucune condition. Ceci indique que l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire est un échec.

Je ne reviendrai pas sur l'historique déjà parfaitement exposé par de précédents orateurs. Les députés des deux côtés de la Chambre avaient fait des interventions pendant l'heure réservée aux initiatives parlementaires, et on note un certain succès à propos de diverses questions soulevées, non seulement à l'occasion de bills, mais aussi de motions. Je ne peux que déplorer le peu d'attention que les ministres de la Couronne accordent à l'heure réservée aux initiatives parlementaires. Je me souviens du temps où un certain ministre, que je n'hésite pas à nommer—il s'agit de l'honorable Stuart Garson, alors ministre de la Justice—ne manquait jamais de prendre la parole sur une motion qui touchait de près ou de loin à la justice. Nous avions tous pour lui la plus haute estime. Il a fait traîner la discussion en longueur à plusieurs reprises, mais il montrait ainsi l'importance qu'il attachait à l'heure réservée aux initiatives parlementaires.

● (5.40 p.m.)

Au cours des années, cette heure a perdu de son importance à la Chambre. J'ai chaleureusement félicité le gouvernement lorsqu'il a commencé, l'année dernière, à renvoyer certaines de ces initiatives au comité. J'ai pensé que c'était un pas dans la bonne direction. Il m'a bien semblé mystérieux que la plupart de ces bills émanent de députés du gouvernement, mais il s'agissait néanmoins d'un pas dans la bonne direction. J'espère que cette excellente motion sera renvoyée au comité avec notre appui unanime.